



**SÉANCE (ORDINAIRE)**  
**Conseil d'établissement – École Marguerite De Lajemmerais**  
**23 avril 2024 – 18h**

Procès-verbal de la séance [ordinaire ou extraordinaire] du conseil d'établissement de [nom de l'école ou établissement], tenue le [date] à [heure] à [lieu], [adresse] à Montréal.

**PRÉSENTS :**

Marie Pascale Levesque (2 ans)

Katiana François (1 an)

Esther Fricker (2 ans)

Florence Ide (2 ans)

Marcelle Elenga (2 ans)

Maria Leaticia Valentin (élève)

Cédrick Roberge

Anne Paquette

Marc-Olivier Chauvin

Mireille Karangwa

Mina Mabssout

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Pierre Simard, directeur

**SONT ABSENTS :**

Catherine Bergeron-Cantin

Hugo Escalante-Tremblay (élève)

Sabrina Poble (1 an)

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, Florence Ide, déclare la réunion ouverte. Il est 18 heures.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR** Esther Fricker que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

**Adoptée à l'unanimité**

**2. ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la réunion / vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion (31 janvier 2024)
  - 3.1. Suivi au procès-verbal

4. Parole au public
5. Modification au calendrier scolaire 2023-2024
  - 5.1. Déplacement de la journée pédagogique du 3 mai au 8 avril
  - 5.2. Examen du 2 mai déplacé au 7 mai
  - 5.3. Examen du 16 mai déplacé au 29 mai
  - 5.4. Session d'examen de juin
6. Calendrier scolaire 2024-2025
7. Travaux planifiés des cuisines et d'une cafétéria 2024-2025
8. Horaire quotidien 2024-2025
9. Formation obligatoire C.É.
10. Critères de sélection de la direction de l'établissement (sondage)
11. Sorties éducatives (approbation)
12. Points d'information/rapports
  - 12.1. Direction
  - 12.2. Parents et comité des parents du CSSDM
  - 12.3. Personnel enseignant
13. Varia – Points divers
14. Levée de la réunion

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 31 janvier 2024**

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Ide que le procès-verbal de la séance ordinaire du 31 janvier 2024 soit adopté tel quel.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **3.1 SUIVI AU PROCÈS-VERBAL**

#### **4. PAROLE AU PUBLIC**

Il n'y a pas de public

#### **5. Modification au calendrier scolaire 2023-2024**

- 5.1. Déplacement de la journée pédagogique du 3 mai au 8 avril
- 5.2. Examen du 2 mai déplacé au 7 mai
- 5.3. Examen du 16 mai déplacé au 29 mai
- 5.4. Session d'examen de juin

La direction explique les modifications au calendrier scolaire, principalement le report à des dates ultérieures des épreuves ministérielles.

**CONSIDÉRANT** que la grève des enseignants oblige une réorganisation du calendrier scolaire

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation a publié un nouveau calendrier de ses épreuves de fin d'année 2023-2024.

**IL EST PROPOSÉ QUE** par Anne Paquette d'approuver le nouveau calendrier

#### **6. Calendrier scolaire 2024-2025**

F.I.

Initiales de la Présidence

Ru

Initiales de la direction

Le calendrier scolaire 2024-2025 est présenté. Il s'agit du calendrier institutionnel marquant trois journées pédagogiques en début d'année scolaire, trois en fin d'année et deux journées pédagogiques institutionnelles durant l'année scolaire. En consultation avec le personnel de l'école, douze autres journées pédagogiques ont été placées dans le calendrier pour un total de 20 journées pédagogiques et de 180 jours d'école pour les élèves.

**IL EST PROPOSÉ** par Cédrick Roberge d'adopter le calendrier scolaire 2024-2025

**7. Travaux planifiés des cuisines et d'une cafétéria 2024-2025**

La direction fait état de travaux majeurs de rénovation des cuisines et d'une partie de la cafétéria. Ces travaux viendront empiéter sur l'espace de vie commun des élèves pour le dîner. Comme solution on propose un horaire à deux dîners. Un 1er dîner à 11h et un 2e dîner à 12h20. Lors de la consultation des enseignants ceux-ci souhaitaient que les plus vieux mangent au 1er dîner et les plus petits au 2e dîner. La direction a cependant décidé que les petits mangeraient au 1er dîner et les plus grands au 2e dîner.

**8. Horaire quotidien 2024-2025**

La direction propose l'horaire quotidien qui sera modifiée de 15 minutes pour la prochaine année scolaire. En résumé, l'heure du début des cours sera à 8h15 au lieu de 8h30 et la fin de cours sera à 15h05 au lieu de 15h20.

**9. Formation obligatoire C.É.**

La direction rappelle que les membres du CÉ doivent suivre une courte formation du ministère de l'Éducation quant au rôle de chacun dans les CÉ.

**10. Critères de sélection de la direction de l'établissement (sondage)**

La consultation annuelle des critères de sélections des directions d'établissement est faite. La direction actuelle se retire pour laisser la place aux membres.

**11. Sorties éducatives**

Le tableau des sorties éducatives est présenté. Marie-Pascale Lévesque en propose l'adoption.

**12. POINT D'INFORMATIONS**

**10.1 DIRECTON**

La direction annonce son départ anticipé à la retraite. Elle terminera au 30 juin 2024.

**10.2 PERSONNEL ENSEIGNANT**

Rien à signaler

**10.3 Parents et comité des parents du CSSDM**

Marie-Pascale Lévesque résume les deux rencontres du comité de parents auxquelles elle a assisté.

**13. VARIA**

On informe la direction qu'il y a des trous dans un certain vestiaire. La direction fera un suivi pour remédier à la situation.

L'horaire de la friperie est-il toujours les mercredis.



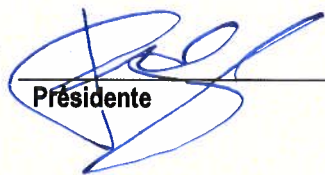
Initiales de la Présidence



Initiales de la direction

**14. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin. Il est 20 h 20.

  
\_\_\_\_\_  
Présidente

  
\_\_\_\_\_  
Directeur

  
\_\_\_\_\_  
Initiales de la Présidence

  
\_\_\_\_\_  
Initiales de la direction